

CRIME ET CHÂTIMENT EN ISLAM (PARTIE 5 DE 5) : LES OBJECTIFS DU SYSTÈME PÉNAL ISLAMIQUE

Évaluation: 3.4

Description: Discussion détaillée sur les règles établies par l'islam pour traiter les crimes, au sein d'une société. Partie 5 : Une discussion sur les bienfaits que l'islam cherche à apporter à une société par l'établissement de ces types de châtiments.

Catégorie: [Articles](#) [Le système d'ordre dans l'islam](#) [Crime et châtimement](#)

par: Équipe éditoriale d'Abdurrahman al-Muala

Publié le: 10 May 2010

Dernière mise à jour le: 24 Oct 2010

Les objectifs du système pénal islamique

Derrière le système pénal islamique se cachent divers objectifs, dont les plus importants sont les suivants :

Premier objectif : l'islam cherche à protéger la société contre le crime. C'est un fait connu que si les crimes ne sont pas prévenus par la menace de sérieux châtiments, c'est la sécurité de toute la société qui sera menacée. L'islam cherche à apporter la sécurité et la stabilité sociales et son action et ses châtiments sont basés sur ces considérations, afin de décourager le crime. Le verset ci-dessous fait mention de ces objectifs :



« Dans la loi du talion, il y a la (préservation de la) vie, pour vous, ô hommes de raison; peut-être deviendrez-vous pieux. » (Coran 2:179)

Si un meurtrier, ou n'importe quel criminel, connaît pertinemment les conséquences que pourraient avoir ses actes sur son propre sort, il y pensera à deux fois avant de commettre un crime. Connaître le châtiment retiendra le criminel de commettre son crime de deux façons. D'abord, il est peu probable que celui qui a déjà connu le châtiment récidive. Ensuite, ceux qui n'ont jamais commis de crime y penseront à deux fois avant d'en commettre un, connaissant d'avance le châtiment applicable. Et pour créer un effet de dissuasion sur la société, l'islam a établi la pratique d'annoncer publiquement un châtiment sur le point d'être appliqué. Dieu dit :

« Et qu'un groupe de croyants assiste à leur punition. » (Coran 24:2)

Deuxième objectif : l'islam cherche à réformer le criminel. Le Coran fait souvent mention du repentir, affirmant clairement que la porte du repentir est toujours ouverte au criminel qui décide d'abandonner ses mauvaises actions et modifier positivement son comportement. L'islam a fait du repentir un moyen d'annuler un châtement prescrit dans certains cas, comme, par exemple, le châtement pour le banditisme de grands chemins. Dieu dit, dans le Coran :

« ...sauf ceux qui se repentent avant de tomber en votre pouvoir. Sachez qu'alors, Dieu est Pardonneur et Miséricordieux. » (Coran 5:34)

Dieu dit, au sujet du châtement pour la fornication :

« Et s'ils se repentent et s'amendent, laissez-les en paix. Certes, Dieu est Pardonneur et Miséricordieux. » (Coran 4:16)

Après avoir mentionné le châtement pour les fausses accusations, Il ajoute :

« ... à l'exception de ceux qui, après cela, se repentent et s'amendent. (Envers ceux-là), Dieu est Pardonneur et Miséricordieux. » (Coran 24:5)

Et, après avoir mentionné le châtement prescrit pour le vol, Il ajoute :

« Mais quiconque se repent après son crime et s'amende, Dieu accepte son repentir. Car Dieu est, certes, Pardonneur et Miséricordieux. » (Coran 5:39)

Cet objectif est plus souvent associé aux châtements discrétionnaires, où il incombe au juge de tenir compte des circonstances du criminel et où il doit choisir la peine qui sera la plus à même d'aider le criminel à s'amender.

Troisième objectif : le châtement doit être à la hauteur du crime commis. Ce serait une erreur de ne châtier que légèrement le criminel, car il représente une menace à la sécurité des individus. Le criminel doit donc recevoir un châtement juste s'il apparaît évident qu'il se complaît dans la mauvaise voie qu'il a décidé d'emprunter. La société a droit à la sécurité. Le Coran fait valoir cet objectif en mentionnant certains châtements prescrits. Dieu dit, dans le Coran :

« Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main. C'est là la rétribution pour leurs actes et une punition exemplaire de la part de Dieu. » (Coran 5:38)

« La seule rétribution de ceux qui font la guerre contre Dieu et Son messenger, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre est d'être tués ou crucifiés, ou encore que leur soient coupés une main et un pied de côtés opposés, ou qu'ils soient expulsés de leur contrée. » (Coran 5:33)

L'adresse web de cet article:

<https://webcache001.islamreligion.com/fr/articles/249/crime-et-chatiment-en-islam-partie-5-de-5>

Copyright © 2006 - 2026 IslamReligion.com. Tous droits réservés.